



Accusé de réception en préfecture
062-216200402-20240923-2024-131-FINMM-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024

Numéro de l'acte	2024-131-FINMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

QUESTION N° 2024-131

FINANCES : CREATION DU RESTAURANT SCOLAIRE A L'ECOLE JULES FERRY KERGOMARD
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE URBAINE

RAPPORTEUR :

Monsieur Benoît ROUSSEL
Maire de la Ville d'Arques

Le conseil municipal,

Considérant que le Département du Pas-de-Calais accompagne les Collectivités ayant des projets de développement alliant solidarités territoriales, solidarités humaines et réussites citoyennes.

Considérant que ce soutien du Département du Pas-de-Calais est au titre du Fonds Départemental de Solidarité Urbaine (FDSU),

Considérant que la Ville d'Arques souhaite créer un restaurant scolaire à l'école Jules Ferry Kergomard et que pour mener à bien ce projet la Ville d'Arques souhaite demander le soutien financier du Département du Pas-de-Calais,

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'opération visant à créer un restaurant scolaire à l'école Jules Ferry Kergomard,

ARTICLE 2 : SOLLICITE pour cette opération un financement auprès du Département du Pas-de-Calais au titre du Fonds Départemental de Solidarité Urbaine,

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens

ARTICLE 4: RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	22
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture

26 SEP. 2024 et publication ou
notification le 26 SEP. 2024

Monsieur le Maire

Roussel

Fait à ARQUES
Le 23 septembre 2024 Benoit ROUSSEL

Le secrétaire de séance,
Bernadette BAROUX

Baroux



Le Maire,
Benoit ROUSSEL

Roussel



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Affiché le 25 septembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 23 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le dix-sept septembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents**
- **6 absents non excusés**
- **1 absent excusé avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir**

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL.

Madame Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.